



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation des parents aidants

Question écrite n° 23298

### Texte de la question

M. Jacques Krabal attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la situation des parents aidant leur enfant victime d'un handicap. Les parents aidants permettent d'éviter qu'un enfant soit placé dans un établissement spécialisé, ce qui empêche la détérioration des liens parents-enfant et génère moins de dépenses. M. le député a à Château-Thierry une famille, qui en plus de faire face à cette situation de handicap, est souvent confrontée à de nombreux obstacles administratifs et à des décisions incompréhensibles concernant leur enfant. A chaque nouvelle sollicitation des organismes aidant à accompagner le handicap de leur fils, que ce soit la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) ou la CAF (Caisse d'allocation familiale), cette famille peut recevoir des explications différentes, voire contradictoires. Cela l'oblige à multiplier les demandes alors que la situation d'handicap de leur fils n'évolue pas depuis longtemps. M. le député a d'ores et déjà alerté les services compétents sur ce sujet afin de régler ces problèmes administratifs qui sont accompagnés à chaque fois par des difficultés budgétaires supplémentaires. Pour l'amélioration des parents aidants, un service identifié ne pourrait-il pas être mis en place ? Cela éviterait à ces familles de dépenser leur énergie pour des tracasseries administratives, alors qu'ils en ont besoin pour s'occuper de leur enfant. Et d'une manière plus globale, il lui demande quelles propositions et actions sont mises en œuvre par le Gouvernement pour que la situation des parents aidants soit plus facile à assumer.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Krabal](#)

**Circonscription :** Aisne (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23298

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** [Personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er octobre 2019](#), page 8430

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)